

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° 03-2023	MOYENS GÉNÉRAUX MARCHÉS PUBLICS DE PRESTATIONS DE SERVICE Marché d'assurances de la Ville de Clisson <ul style="list-style-type: none">Avenants de transfert concernant le marché public d'assurance du CCAS de la Ville de Clisson, n° CCAS-06-2020 confié à la société SMACL ASSURANCES - NIORT (79)
--------------------------------------	--

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 qui permet au Président, par délégation du Conseil d'Administration, de lancer des consultations sous le seuil réglementaire, ainsi que l'article L.2122-23 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la Délibération du Conseil d'Administration en date du 28 août 2020, portant délégation du Conseil d'Administration au Président, en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la Décision n° 23-2020 en date du 30 décembre 2020 attribuant les lots N°1, 2 et 4 du marché 23-2020 d'assurances du CCAS de la Ville de Clisson à la société SMACL ASSURANCES, 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cédex 9 ;

VU le courrier de la société SMACL ASSURANCES, en date du 18 novembre 2021, informant de la fusion-absorption de la société SMACL ASSURANCES par l'entreprise SMACL ASSURANCES SA ;

CONSIDÉRANT la nécessité de transférer les lots N°1, 2, et 4 du marché public d'assurances du CCAS de la Ville de Clisson, à la société SMACL ASSURANCES SA, 14 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cédex 9 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier présenté ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un avenant de transfert des droits et obligations des lots N°1, 2, et 4 du marché d'assurances N° CCAS-06-2020 du CCAS de la Ville de Clisson, de la société SMACL ASSURANCES, à la société SMACL ASSURANCES SA, 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cédex 9 ;
- Article 2. **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.
- Article 3. **CHARGE** le Pôle « Social », la Résidence Jacques-Bertrand, Monsieur le Directeur des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de Clisson.

Clisson, le 1^{er} mars 2023

Décision publiée et affichée
le

17 MARS 2023

Xavier Bonnet
Président



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Avenant de transfert

Date de transmission de l'acte : 17/03/2023

Date de réception de l'accusé : 17/03/2023
de réception :

Numéro de l'acte : 2023-03 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-264401555-20230317-2023-03-DE

Date de décision : 17/03/2023

Acte transmis par : Florence GROLIER

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.10. marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA)